

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2019

Convocation du 03 janvier 2018

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 8 janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 17 h, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Véronique BOISSON, M Bernard BRUGON, Mme Christiane CHOPINEAU, Mme Françoise DESHAYES, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Myriam SALIN

Membre excusé

Membres absents :

Mme Camille DU BOUEXIC et Mrs, Tony DAMIANI, Pascal DUCHET et Johnny JARZAB

Mme Véronique BOISSON est désignée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018**
- **INVESTISSEMENTS 2019**

OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Trottoirs de la commune

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal les travaux de réfection des trottoirs en enrobé noir dans le cœur du village, les travaux concerneront les trottoirs des 2 côtés de la voie. Ces travaux embelliront le village et faciliteront l'entretien par l'agent technique. Madame le Maire propose plusieurs devis pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département et à l'état.

Accessibilité à l'étang communal

Madame le Maire informe les conseillers que l'accès à l'étang communal pour les personnes à mobilité réduite est un peu compliqué quand on part de la place de l'église. Avec l'aide de la Direction Départementale des routes pour des questions de sécurité, un cheminement pourrait être réalisé pour faciliter l'accès à l'étang dans le cadre de l'agenda d'accessibilité et pour inclure l'étang dans le programme de cœur du village.

Madame le Maire propose aux conseillers plusieurs devis pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département et à l'état.

Création d'une place de parking handicapé sur la place de l'église

Madame le Maire informe les conseillers que suite à l'agenda d'accessibilité et à la réfection des trottoirs pour le cœur du village il conviendrait de réaliser une place de parking handicapés sur la place de l'église.

Madame le Maire propose plusieurs devis pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département et à l'état.

Plantation pour l'embellissement de la place de l'église

Madame le Maire informe les conseillers que les pommiers sur la place de l'église sont en fin de vie et que suite à l'incident avec le camion et les guirlandes début décembre 2018, il conviendrait de les retirer pour mettre d'autres arbres avec des massifs qui embelliraient la place dans le cadre de l'opération cœur de village. Madame le Maire propose plusieurs devis pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département et à l'état.

Mise aux normes des toilettes publiques à l'étang communal

Madame le Maire informe les conseillers que dans l'agenda d'accessibilité de la commune il est prévu de mettre les sanitaires de l'étang communal aux normes d'accessibilité à savoir la création de sanitaires handicapés. La réalisation de ces travaux est prévue en 2019 dans le planning de l'agenda déposé en Préfecture.

Madame le Maire propose un devis pour ces travaux car c'est le seul reçu sur les 3 demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département et à l'état.

AUTRE TRAVAUX :

Mise aux normes de la cour de la Mairie

Madame le Maire informe les conseillers que la cour « des filles » derrière la Mairie nécessite d'être refaite pour répondre aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Madame le Maire propose plusieurs devis pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département au titre des communes à faible population.

Pose de plinthes à la salle polyvalente

Madame le Maire informe les conseillers que suite aux travaux de la salle polyvalente il faut y poser des plinthes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département au titre des communes à faible population.

Pose de Caves-urnes au cimetière

Madame le Maire informe les conseillers que le cimetière de la commune ne dispose pas encore de caves-urnes. Pour compléter le cinérarium, il convient d'en creuser 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sollicite une subvention au Département au titre des communes à faible population.

• APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 17 DECEMBRE 2018

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais réunie le 17 décembre 2018, et souligne qu'il a reçu un avis favorable des conseillers communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 17 décembre 2018 a procédé au calcul des charges concernant le transfert de la compétence éclairage public.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 17 décembre 2018.

• **APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS ;**

Madame le Maire informe les conseillers que pour finaliser l'harmonisation des compétences sur l'ensemble du territoire, le conseil communautaire a voté, lors de sa séance du 18 décembre 2018, les modifications suivantes concernant les statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

- L'harmonisation de la compétence gestion, entretien et rénovation du réseau d'éclairage public afin qu'elle s'applique à l'ensemble du territoire, les projets d'extension restant de compétence communale.
- La rétrocession de la compétence concernant la politique cœur de village
- La rétrocession de la compétence « espaces de rencontres intergénérationnels »
- L'intégration dans les statuts de la définition de l'intérêt communautaire concernant la politique locale du commerce
- L'ajustement de la rédaction de la compétence concernant la Protection et la mise en valeur de l'environnement et plus précisément concernant les énergies renouvelables
- L'ajustement de la rédaction de la compétence concernant le Transport solidaire
- L'harmonisation de la compétence « Actions sportives dans le cadre scolaire » afin qu'elle s'applique à l'ensemble du territoire. Elle s'exerce par le biais de 3 axes : le soutien à l'organisation de manifestations sportives dans le cadre scolaire, les interventions d'éducateurs sportifs en sport terrestre dans les écoles, et les interventions en natation scolaire
- L'inscription dans les statuts de la compétence « soutien au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) par le financement de matériel pour les personnels ». Ce soutien s'exerçait avant la fusion sur l'ex communauté de communes de Lorris.
- L'inscription dans les statuts de la compétence « Contribution au financement de la compétence fourrière animale ». La totalité des communes membres de la CCCFG étant également membres du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale qui a été créé le 30 décembre 2016, ceci permettra d'assurer un fonctionnement rationalisé de ce syndicat qui gère la fourrière animale à un niveau départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire liste les travaux pour l'agent technique :

- Ranger et nettoyer le local de stockage afin d'y ranger proprement des décorations de Noël
- Mettre les panneaux rue Creuse « Interdit sauf aux riverains »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15.